

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le cinquième (5^{ième}) jour de septembre 2017 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents

Messieurs les conseillers:

Stanley Bélanger

Anthony Hallé

Richard Bernier

Absences motivées : Jean-Pierre Dubé et Pierre Bussièrès

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire suppléant.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire suppléant ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

271-09-17

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant:

a) Motion de félicitations à madame Valérie Dion et monsieur Vincent Pellerin.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

272-09-17

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 août 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Normand Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

4. Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois d'août 2017.

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel d'août 2017
Pour la période du 01 janvier au 31 août
2017

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-16	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-17	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-3 894 505	-3 894 505	-3 882 615	-3 935 103	40 598	101.04%
Paiement tenant lieu de taxes	-121 048	-121 048	-121 036	-118 769	-2 279	98.12%
Services rendus	-203 193	-203 193	-157 713	-217 942	14 749	107.26%
Autres revenus	-114 950	-114 950	-199 397	-165 032	50 082	143.57%
Transferts	-122 496	-122 496	-44 507	-23 110	-99 386	18.87%
Total revenus	-4 456 192	-4 456 192	-4 405 268	-4 459 956	3 764	100.08%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	816 528	816 528	485 447	499 362	317 166	61.16%
Sûreté du Qbc	265 916	265 916	138 601	137 597	128 319	51.74%
Pompiers	182 892	182 892	82 071	113 162	69 730	61.87%
Sécur.civ. Autres	31 255	31 255	16 053	15 947	15 308	51.02%
Voirie	354 400	354 400	214 663	206 583	147 817	58.29%
Enlèv.de la neige	258 170	258 170	161 026	171 162	87 008	66.30%
Eclairage rues	16 620	16 620	20 152	9 113	7 507	54.83%
Transport collec	16 995	16 995	3 465	12 485	4 510	73.46%
Usine filtration	216 200	216 200	153 724	150 589	65 611	69.65%
Réseau aqueduc	48 000	48 000	28 015	24 588	23 412	51.23%
Usine d'épuration	97 440	97 440	50 680	56 034	41 406	57.51%
Réseau d'égout	53 240	53 240	19 920	21 022	32 218	39.49%
Matières résid.	460 705	460 705	257 366	275 328	185 377	59.76%
Autres, hygiène	8 388	8 388	39 954	5 577	2 811	66.49%
Santé - bien-être	77 675	77 675	29 648	35 913	41 762	46.23%
Urbanisme	161 944	161 944	59 282	85 982	75 962	53.09%
Ind.et commerce	31 273	31 273	54 991	20 853	10 420	66.68%
Tourisme	55 900	55 900	42 500	41 484	14 416	74.21%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaîne	10 620	10 620	70 066	30 216	-19 596	284.52%
Embellissement	92 345	92 345	61 002	51 388	40 957	55.65%
Loisir	579 346	579 346	478 019	484 634	94 712	83.65%
Culture, centre c.	241 037	241 037	197 812	193 847	47 190	80.42%
Bibliothèque	27 776	27 776	17 127	18 797	8 979	67.67%
Patrimoine	11 000	11 000	10 098	10 202	798	92.75%
Autres, culture	13 950	13 950	77 697	19 405	-5 455	139.10%
Frais financ., int.	82 095	82 095	45 959	39 825	42 270	48.51%
Total dépenses	4 211 710	4 211 710	2 815 338	2 731 095	1 480 615	64.85%

Surplus (déficit)

de l'exercice **244 482** **244 482** **1 589 930** **1 728 864** **-1 484 379** **707.15%**

Remb.capital **254 482** **254 482** **173 540** **265 345** **-10 863** **104.27%**

Immobilisations **0** **0** **-58 487** **0** **0** **0.00%**

Affectations

Activités d'invest. 0 0 0 0 0 0.00%

Surplus non aff. -30 000 -30 000 -3 600 0 -30 000 0.00%

Surplus acc.aff. 0 0 0 -163 715 163 715 0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	0	0	20 000	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 200	-12 600	12 600	0.00%
	-10 000	-10 000	-15 800	-176 315	166 315	1763.15%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	1 490 677	1 639 834		

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel d'août
2017

Pour la période du 01 janvier au 31 août 2017

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-16	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-17	Disponible	%
--	----------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	-59 112	-20 000	5 000	133.33%
Contr.prom.autres	0	0	-10 000	-8 963	8 963	0.00%
	-15 000	-15 000	-69 112	-28 963	13 963	193.09%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	0	0	0	0	0	0.00%
Transport	125 000	125 000	336 016	180 824	-55 824 -1 698	144.66%
Hygiène du milieu	25 500	25 500	87 901	1 723 981	481	6760.71%
Amén.urb zonage	0	0	0	0	0	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	3 825	112 612	-77 612	321.75%
	185 500	185 500	427 742	2 017 417	-1 831 917	1087.56%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	97 420	-97 420	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	97 420	-97 420	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	0	0	0	0	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	0	0	0	-40 599	40 599	0

Surplus affecté	-170 500	-170 500	-93 313	-211 831	41 331	124.24%
Fonds de roul.	0	0	-100 000	0	0	0
	-170 500	-170 500	-193 313	-252 430	81 930	148.05%

Total sources

de financement	-185 500	-185 500	-262 425	-183 973	-1 527	99.18%
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------	---------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-165 317	-1 833 443		
----------------------	----------	----------	-----------------	-------------------	--	--

273-09-17

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois d'août 2017 au fonds d'administration pour un montant de 1 117 417,48 \$:

DÉPENSES D'AOÛT 2017 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION

Salaires	Période du 23-07-17 au 05-08-17	41 770.83 \$
	Période du 06-08-17 au 19-08-17	31 562.77 \$
Remises gov.	Remises juillet 2017	30 350.77 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépenses et dépl., juillet 2017	78.60 \$
Paré Marie-Frédérique	Remb.dépenses et dépl., juillet 2017	296.03 \$
	Frais de dépl, et remb dépenses camp d'été	134.68 \$

104 193.68 \$

CONTRATS

Agat Laboratoires	Analyses eau potable, juillet 2017	302.38 \$
	Analyses eaux usées, juillet 2017	114.98 \$
Amph.L'Islet-Nord	Loc.terrain soccer, 15-08-17 au 15-08-18	4 843.42 \$
	Loc.terrain tennis pour 2017	1.00 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, août 2017	7 608.18 \$
	Opér.équip.eaux usées, août 2017	2 536.06 \$
	Dépôt neige usée, août 2017	107.51 \$
	ROMAEU, août 2017	258.69 \$
Canadien National	Passages à niveau, juillet 2017	806.00 \$
Caron Richard	Loc.équip.embell., 23-07-17 au 05-08-17	558.28 \$
	Loc.équip.embell., 06-08-17 au 19-08-17	558.28 \$
Concassés du Cap	Contrat enl.ordures, août 2017	7 016.60 \$
	Contrat récupération, août 2017	6 016.50 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, juillet 2017	594.63 \$
Ethier Avocats	Services prof.,récup.tps-tvq, juillet 2017	1 059.51 \$
Linde Canada	Oxygène usine	1 307.25 \$
	Loc.réservoir oxygène, juillet 2017	408.16 \$

Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, août 2017	750.00 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun., 23-07-17 au 05-08-17	850.00 \$
	Contrat entr.c.mun., 06-08-17 au 19-08-17	850.00 \$
Rég. gest. mat.rés. La Mauricie	Enfouissement, exploitation août 2017	19 314.28 \$
	Redevances	4 023.88 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie 20 Ch.Roy E., juillet 2017	183.96 \$
Savard Stéphane	Rech. Dévelp.projet entente culturelle	2 500.00 \$
St-Pierre Hélène	Entr.des toilettes, 9 au 22 juillet 2017	1 404.00 \$
	Entr.des toilettes, 23 juillet au 5 août 2017	1 488.00 \$
	Entr.des toilettes, 6 au 19 août 2017	1 448.00 \$
Service Sanitaire Roy	Récupération/traitement, juin 2017	2 126.56 \$
	Récupération/traitement, juillet 2017	1 799.11 \$
Soc.Québ.d'Ethnologie	2e vers.: Célébration de l'année Médard-B.	2 500.00 \$
Tétra-Tech QI Inc.	Plans et devis rue Antoine-Picard	402.42 \$
		<u>73 737.64 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Amph.L'Islet-Nord	Subvention mun., immob.2017	4 779.08 \$
COFEC	Subvention août 2017, 8/12	7 625.00 \$
Fête des Chants de Marins	Entente culturelle axe 4	10 000.00 \$
Harvey Maurice	Balance sur projet expo Musée Mémoire Viv.	2 000.00 \$
L'Arc-en-ciel, RPPH	Don campagne pour le 25ième	100.00 \$
Office du tourisme	Publicité-promotion web avec	8 623.13 \$
MRC L'Islet	Tourisme C.-A.	
		<u>33 127.21 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion du Parc des Trs-Béréts pour 2017	142.07 \$
		<u>142.07 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

AQLM	Inscription Jean-Philippe Cloutier congrès	488.64 \$
Fédé.Québ.des Mun.	Inscription congrès 2017	4 960.54 \$
		<u>5 449.18 \$</u>

HYDRO-QUÉBEC

Hydro Québec	Poste Caron	661.86 \$
	Vigie	622.90 \$
	Parc Robichaud	147.44 \$
	Garage mun.	217.05 \$
	Usine de filtration	2 191.25 \$
	958 Côte de Saint-Aubert	27.41 \$
	Centre mun.	723.05 \$
		<u>4 590.96 \$</u>

TÉLUS

Télu Québec	Adm. relevé du 28/08/17	201.91 \$
	Bibliothèque	52.01 \$
	Incendie	55.33 \$
	Voirie	214.83 \$
	Internet voirie	60.30 \$
	Domaine	55.88 \$
	Usine	108.08 \$
	Internet usine	60.30 \$
	Urbanisme	9.95 \$
	Industrie-commerce	9.96 \$
	Loisirs	9.96 \$
	Embell.	9.96 \$
	Parc Robichaud	40.82 \$
	Poste Caron	40.82 \$
	Signaleur poste Normandin	40.96 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.81 \$
	Salle GO, facture du 25-07-2017	186.61 \$
	Salle GO, facture du 25-08-2017	183.03 \$
Télu Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-08-17	31.34 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-08-17	52.27 \$

1 465.13 \$

AUTRES

Animation La Forge	Journée Katag, camp d'été	1 025.66 \$
Banque Nationale	Remb.taxes payées en trop	791.39 \$
Boulet Jérémy	Cours de tennis, saison 2017	360.00 \$
Commission scol.	Taxes scolaires, développement	0.31 \$
Côte-du-Sud	Robichaud	
Crépeau François	Spectacle de magie, soirée finale camp	603.62 \$
Dubé Dominique	Formateur programme pompier 1, 2 monitorings	575.00 \$
Faucher Marika	Remb. Nourriture soirée spéciale camp d'été	144.36 \$
Gagnon Clermont	Réparation de 2 sculptures	1 164.00 \$
Harvey Georges	Aide technique terrain softball	190.00 \$
Jean-Sébastien	Photos mise en valeur	1 195.74 \$
Veilleux	patrimoine/ent. Culturelle	
Kenworth Québec	Pièces pour kenworth	106.27 \$
Les Camps Odysée	Classes nature, camp d'été	435.50 \$
Min.des Finances	Oblig.5, capital et intérêts	8 269.63 \$
SQAE		
Mun.St-Jean	Remb.petite caisse	141.20 \$
Scène Scapin staging	Rideau de velours avec structure, Vigie	10 356.86 \$

25 359.54 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER- VERREAULT

Michel Gamache & frères	Décompte progressif no.2	804 520.81 \$
----------------------------	--------------------------	---------------

804 520.81 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN

Excavation Tourigny Inc.	Décompte progressif no.3	64 831.26 \$
-----------------------------	--------------------------	--------------

64 831.26 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS

1 117 417.48 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

274-09-17

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 80 905,66 \$:

COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2017 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
ASP Experts Conseils	Hon.prof.amélioration au 20 Ch.Roy E.	12 302.33 \$
	Hon.prof.surveillance au 20 Ch.Roy.E.	1 296.36 \$
Entr.Denis Bernier	Pierre pour jeux parc Émilie-Chamard	558.56 \$
Groupe Dynaco	Clôture au parc Émilie-Chamard	2 012.06 \$
MRC de L'Islet	Serv. insp. régionale juillet 2017	687.50 \$
Transport Gybélinc Inc.	Copeaux de bois parc Émilie-Chamard	1 983.32 \$
		<u>18 840.13 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Alarmes Clément Pelletier	Frais annuels de surveillance, poste Caron	110.38 \$
	Frais annuels de surveillance, étangs	110.38 \$
	Frais annuels de surveillance, garage	110.38 \$
Bureautique Côte Sud	Lecture du photoc.21-06-17 au 19-07-17	373.56 \$
Centre socioculturel GO	Location salle act. spéc. camp d'été	517.39 \$
Formules Municipales	Feuilles de minutes et de règlement	521.92 \$
Galerie Morency	Cadeau de départ	109.22 \$
Groupe Dynaco	Ampoule halogène	19.52 \$
Groupe Geniarp	Relevé de terrain parc industriel phase 2	1 839.60 \$
Impression Rive- Sud inc.	Enveloppes	628.91 \$
Jacques Caron Inc.	Essuie tout, savon à main centre mun.	128.38 \$
Jalbertech Inc.	Achat,fabric. et install.porte moustiquaire	454.15 \$
	Controleur solaire,main d'œuvre	587.52 \$
Journal l'Attisée	Publicité information adm. Juillet 2017	463.06 \$
	Publicité information Urb. Juillet 2017	411.61 \$
	Publicité information loisirs Juillet 2017	360.16 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture camp d'été	16.23 \$
	Nourriture camp d'été	103.01 \$
Pharmacie D.Amours et Létour.	Poudre, borax, camp d'été	16.79 \$
Pièces et Acc. St- Jean Inc.	Clé bloc 20 chemin du Roy Est	2.06 \$
	Briquet, marqueur, ruban camp d'été	33.19 \$
	Algicide pour piscine	16.09 \$
		<u>6 933.51 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Authentique Pose-Café	Cafés, thés	143.20 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	60.48 \$
	Relieurs	32.17 \$
IDC Informatique	Service informatique, antivirus Nod32	53.47 \$
Jacques Caron Inc.	Articles de nettoyage et d'hygiène	90.20 \$
	Articles de nettoyage et d'hygiène	113.14 \$
	Cire, MCJ	29.75 \$
Journal L'Oie Blanche	Offre d'emploi travaux publics	281.69 \$
		<u>804.10 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Amphithéâtre L'Islet-Nord Inc.	Location camp d'été	175.00 \$
Aquam Inc.	Articles pour la piscine	173.74 \$
Centre équit. La Remontée	Camps spécialisés camp d'été	2 550.00 \$
Centre horticole Beau-Site	Engrais, plantes vivaces, insecticide	145.93 \$
	Vivaces parc des Artisans	72.33 \$
	Arbres parc Émilie-Chamard	321.91 \$
Croix Rouge Canadienne	Livrets pour cours de natation	163.35 \$
Effervère	Programmation automne 2017	431.16 \$
Griffunrie	Colle blanche	11.25 \$
	Fournitures déco, soirée camp d'été	19.21 \$
	Pinceaux, maquillage camp d'été	39.07 \$
	Planificateur, marqueur, trieur de bureau	144.86 \$
Groupe Dynaco	Tables portables pliantes pour la Vigie	321.84 \$
	Tables portables pliantes pour la Vigie	643.67 \$
	Fluorescents Vigie	9.18 \$
	Attache câble, boyau embellissement	62.62 \$
	Tables banquet pliantes, Vigie	1 321.98 \$
Inter Sport	Crédit sur articles de baseball	-78.27 \$
	Articles de baseball	41.37 \$
Jacques Caron Inc.	Papier hygiénique, papier à main sacs	266.32 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture camp d'été	27.62 \$
	Nourriture camp d'été	5.20 \$
	Nourriture camp d'été	40.44 \$
	Nourriture camp d'été	182.66 \$
	Eau domaine	14.97 \$
	Nourriture camp d'été	9.66 \$
	Nourriture camp d'été	107.98 \$
Marchés G.S. Inc.	Désodorisants airwick Vigie	22.05 \$
Michel Montminy	Hydrangées parc des Artisans	160.92 \$
Nettoyeur Daoust	Nettoyage de nappes	76.34 \$
Forget	Nettoyage de nappes	389.94 \$
	Nettoyage de nappes	351.42 \$
Normand Meubles	Réfrigérateur pour domaine	201.21 \$
Pharmacie Uniprix	Articles pour trousse de 1er soins	29.00 \$
Pièces & acc. St-Jean	Rallonge	43.45 \$
	Support sacs à ordures, pinces	52.45 \$
	Ampoules del Vigie	20.68 \$
	Affiche et ruban Vigie	15.38 \$
	Pistolet clafr. enduit de réparation	14.16 \$
	Poêlon et ustensiles camp d'été	72.63 \$
	Balai, vadrouille Vigie	20.16 \$
	Ruban arpentage	3.99 \$
	Rondelles pour tuyau d'arrosage	3.66 \$
	Arroseur, piles	22.14 \$

	Peinture marquage grillage parc E.Chamard	94.15 \$
	Grillage	18.13 \$
	Poubelles pour Vigie	37.23 \$
Piscine Soucy	Toile solaire pour piscine	413.90 \$
Serres Caron inc.	Vivace, parc des Artisans	60.14 \$

9 348.18 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Réparer cylindre, rétrocaveuse	238.37 \$
	Réparer cylindre hydraulique tracteur 2010	267.09 \$
	Raccords pour tracteur	56.23 \$
	Capuchons pour hose	11.66 \$
	Hoses pour faucheuse	170.14 \$
	Hoses pour faucheuse	19.95 \$
	Hose et collier pour camion citerne	105.13 \$
Air Liquide	Oxygène	133.21 \$
	Loc.bouteilles, juillet 2017	18.87 \$
Buanderie R.D.L.	Serviettes industrielles	14.95 \$
	Salopettes	3.45 \$
Centre Multiservices	Loc.rouleau à gazon	5.75 \$
	Bobine pour débroussailleuse	18.34 \$
	Vortex	16.87 \$
Cie 9217-3434 Québec Inc.	Transport de gravier rang 2 O.	522.49 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Huile à chauffage piscine	317.93 \$
	Essence	906.19 \$
	Diesel	555.94 \$
	Diesel	1 182.11 \$
	Diesel	174.25 \$
	Essence	438.38 \$
	Essence	857.31 \$
	Huile à chauffage piscine	343.76 \$
	Huile à chauffage piscine	395.94 \$
Constr. Rémi Caron Inc.	Imperméabilisation toiture, refaire plancher	10 356.97 \$
Entr.Denis Bernier Inc.	Concassés, sable, ponceau Ch.Moulin	3 841.25 \$
Escali Pro	Lignage stationnement, Vigie	1 141.70 \$
Exca-Vac	Frais de pension, rép.borne-fontaine	379.42 \$
Exca.R.Chouinard & Fils	Hres de pelle, fossé route Caronnette	344.93 \$
	Hres de pelle, bris aqueduc rue Dubé	689.85 \$
Fortin Sécurité Médic	Fournitures médicales	417.59 \$
Groupe Dynaco	Clé, piscine	2.65 \$
	Mèche à bois	13.20 \$
	Béton	172.44 \$
	Chlore piscine	73.84 \$
	Coupe de clé	5.29 \$
	Chlore piscine	63.42 \$
	Crédit contenant vide de chlore	-68.99 \$
	Tuyau flex.	10.71 \$
	Réduit fileté	7.42 \$
	Tuyau flex.	6.43 \$
	Chlore piscine	110.65 \$
	Chlore piscine	110.65 \$
	Crédit contenant vide de chlore	-45.99 \$
	Crédit contenant vide de chlore	-45.99 \$
	Crédit contenant vide de chlore	-45.99 \$
	Chlore piscine	110.65 \$
	Crédit contenant vide de chlore	-45.99 \$
	Capuchon galvanisé	2.26 \$
	Raccord connecteur	12.90 \$

	Tuyau ponceau, manchon, Ch.Moulin	1 607.20 \$
	Chlore, contenant vide de chlore	27.66 \$
	Contenant vide de chlore	-11.50 \$
	Anneau,clip, couteau pour faucheuse	233.63 \$
Jacques Caron Inc.	Sacs à poubelle	25.10 \$
Jalbertech Inc.	Réparer lumières et pompe Parc Fleury	798.08 \$
Jérôme Bélanger	Location camion dompeur	86.23 \$
LCS Inc.	Recherche de fuite, bris aqueduc	485.77 \$
Magasin Coop La Paix	Eau	35.94 \$
Marquage et Traçage du Québec	Lignage de rues	6 693.73 \$
Normand Meubles	Réfrigérateur garage	172.46 \$
P/A G.G.M. Inc.	Aile avant	154.38 \$
Montmagny Pièces & acc.St-Jean	Bois franc	17.03 \$
	Ancrage	11.03 \$
	Vis	4.74 \$
	Vis	9.47 \$
	Acrylic clair	33.74 \$
	Scellant, acrylic	85.77 \$
	Acrylic clair	26.28 \$
	Poignée bec de canne	27.92 \$
	Peinture marquage	18.52 \$
	Bouchons de bois	4.14 \$
	Dégraissageur à moteur	68.96 \$
	Attache-câble, détergent	24.57 \$
	Styrofoam, fer armature, butoir	237.10 \$
	Matériel pour ponceau Ch.du Moulin	98.19 \$
	Raccords	12.40 \$
	Débouche tuyaux	6.92 \$
	Chlore, contenant vide de chlore	41.28 \$
	Contenant vide de chlore	-34.49 \$
	Chlore	128.54 \$
	Tests piscine	7.46 \$
	Chlore, contenant vide de chlore	18.29 \$
	Morillon, rondelle	9.48 \$
	Dégraissageur, embout arrosage	136.79 \$
	Ciment	63.24 \$
	Crédit sur ciment	-42.16 \$
	Écrou, chiffons	11.26 \$
Plomberie Martin Pelletier	Pompe doseuse à chlore pour piscine	850.48 \$
Port-Joli Pièces Autos	Contact pour freins, Ford 1998	11.30 \$
	Filtre Dodge Ram 1984	28.14 \$
	Attaches	33.19 \$
	Lave-vitre	16.05 \$
	Barre remorque triple	61.18 \$
	Nettoyeur auto	10.52 \$
Réal Huot Inc.	Tuyau de cuivre pour entrée de service	331.73 \$
	Pièces de borne-fontaine	950.47 \$
	Pièces de borne-fontaine	1 205.29 \$
	Collerette de transition, union	1 233.47 \$
	Rondelle en cuivre pour collerette	41.16 \$
Safety-Kleen Canada Inc.	Laveuse à pièces	293.19 \$
Service routier Éric Robichaud	Filtreur relay de toile pour Kenworth no.10	313.01 \$

41 109.91 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

9209-0109 Québec Inc.	Électrode mat.véh. sec. civile no. 7	169.26 \$
-----------------------	--------------------------------------	-----------

Fortin Sécurité médic enr.	Bandes danger, lunettes	107.01 \$
Groupe Dynaco	Ruban gris	26.38 \$
	Antigel plomberie	32.11 \$
Maxi Métal	Kit de gaskets pour pompe hale	321.01 \$
		<u>655.77 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Linde Canada	Oxygène	1 849.19 \$
	Oxygène	631.67 \$
Véolia Water Technologies	Solution de nettoyage APA	175.54 \$
		<u>2 656.40 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Librairie Livres en tête	Livres	482.16 \$
	Livres	75.50 \$
		<u>557.66 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 80 905.66 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5. Demandes adressées au conseil.

275-09-17

Demande de la Coop Saute-moutons.

ATTENDU QUE la Coop Saute-moutons a la possibilité de louer ses équipements de jeux éducatifs à madame Marie-Claude Ouellet pour son jardin d'enfants les avant-midi en début de semaine;

ATTENDU QUE ce local convient parfaitement et évite de transporter tout le matériel dont madame Ouellet a besoin;

ATTENDU QUE cela permettrait d'utiliser ce local à son plein potentiel durant toute la semaine et non seulement la fin de semaine;

ATTENDU QUE l'article 10.1 du bail de location stipule que le locataire (la coop) doit faire une demande écrite au locateur (la municipalité) afin de pouvoir sous-louer le local;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de permettre à la Coop Saute-moutons de louer son matériel et ses jeux éducatifs à même son local à madame Marie-Claude Ouellet et ce, l'avant-midi

en début de semaine. La présente autorisation pourra se renouveler à compter du 1^{er} novembre prochain à moins d'avis contraire de la part du conseil municipal.

6. Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

<u>Expéditeur</u>	<u>Sujet</u>
<u>Procès-verbaux</u>	
<u>Invitations</u>	
<u>Autres</u>	
CCMRC J.E. Bernier	Remerciements pour support financier.
Joseph Gagnon	Remerciements.
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Ponts situés sur le réseau routier de la municipalité.
Réseau Biblio	Tournée des municipalités.

7. Suivi des comités nécessitant une résolution.

Aucun suivi.

276-09-17 **8. Autorisation du paiement relatif au décompte progressif # 3 pour la réfection des rues Fournier et Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le troisième paiement à Michel Gamache & frères inc. au montant de 576 458, 06 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réfection des rues Fournier et Verreault tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

277-09-17 **9. Autorisation du paiement relatif au décompte progressif # 4 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le quatrième paiement à Excavations Tourigny inc. au montant de 168 345,68\$ incluant les taxes concernant les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

278-09-17 **10. Rémunération du personnel électoral 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter la liste des tarifs à payer au personnel électoral tel que suggéré par le président d'élection.

<u>Scrutateur</u>	14,06 \$/h
<u>Secrétaire</u>	13,50 \$/h
<u>Table d'identification</u>	11,25 \$/h
<u>Préposée aux listes</u>	14,06 \$/h
<u>Primo</u>	14,06 \$/h
<u>Réviseur</u>	15,75 \$/h
<u>Enquêteur</u>	13,50 \$/h
<u>Soirée d'information</u>	20 \$

Président d'élection

Confection de la liste électorale
0,406 \$ par électeur pour les 2 500 premiers
Anticipation **357 \$**
Scrutin **536 \$**

Secrétaire d'élection

¾ du salaire du président

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

279-09-17 **11. Engagement de monsieur Martin Picard comme directeur par intérim de la vie communautaire.**

ATTENDU QUE madame Marika Faucher a quitté ses fonctions de directrice de la vie communautaire le vendredi 11 août dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager une personne par intérim afin de faire avancer les dossiers en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Martin Picard à titre de directeur par intérim de la vie communautaire à compter du 16 août selon le salaire et les conditions établis.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

12. Présentation d'un projet de règlement décrétant des travaux de viabilisation de 11 terrains sur le lot 4 727 426, 3 873 165 et 3 873 166 ainsi qu'un emprunt de 468 740 \$ remboursable sur 20 ans.

ATTENDU QUE l'adoption d'un règlement d'emprunt doit être précédé d'une présentation lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, le directeur général donne les informations suivantes en lien avec le projet de règlement décrétant des travaux de viabilisation de 11 terrains sur le lot 4 727 426, 3 873 165 et 3 873 166 ainsi qu'un emprunt de 468 740 \$ remboursable sur 20 ans.

Les travaux consistent à réaliser des travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et traitement des eaux usées pour permettre le développement domiciliaire d'une première phase de développement résidentiel sur la rue Antoine-Picard.

Plutôt que d'imposer une taxe spéciale pour pourvoir aux dépenses engagées, le conseil municipal pourra, conformément à l'article 1072 du *Code municipal*, affecter annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité pour assumer le remboursement de l'emprunt. Les revenus de vente des terrains, une fois les travaux réalisés, serviront à faire le remboursement de l'emprunt.

280-09-17 **13. Marge de crédit temporaire de 468 740 \$ concernant le projet résidentiel de la rue Antoine-Picard.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit provisoire de 468 740 \$ pour le projet résidentiel de la rue Antoine-Picard.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'ouverture de cette marge de crédit.

281-09-17 **14. Engagement de monsieur Mario Giroux comme opérateur et journalier aux travaux publics pour la période hivernale 2017-2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Mario Giroux comme opérateur et journalier aux travaux publics pour la période hivernale 2017-2018 selon le salaire et les conditions établis à compter du début du mois de novembre.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

282-09-17 **15. Demande au programme FDT de la MRC de L'Islet pour l'étude visant la production de plans concepts pour le centre du village.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire réaliser certains aménagements au centre du village afin de créer des lieux publics de qualité;

ATTENDU QU'il y a lieu de joindre par des liens appropriés ces lieux en mettant en relief les spécificités identitaires de chacun d'eux;

ATTENDU QUE la firme DDM a déposé une offre de services contenant un plan directeur global pour le secteur du village ainsi que la réalisation de plans concepts pour les secteurs du quai, du parc des Trois-Bérets, de la place de l'Église, de la route 132 et de la route de l'Église;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater le directeur général, monsieur Stéphen Lord, afin de déposer une demande d'aide financière dans le programme du Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet visant à réaliser un plan directeur des espaces récréotouristiques ainsi que des plans concepts pour les secteurs du quai et du parc des Trois-Bérets.

283-09-17 **16. Offre de services de la firme DDM.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire réaliser certains aménagements au centre du village afin de créer des lieux publics de qualité;

ATTENDU QU'il y a lieu de joindre par des liens appropriés ces lieux en mettant en relief les spécificités identitaires de chacun d'eux;

ATTENDU QUE la firme DDM a déposé une offre de services contenant un plan directeur global pour le secteur du village ainsi que la réalisation de plans concepts pour les secteurs du quai, du parc des Trois-Bérets, de la place de l'Église, de la route 132 et de la route de l'Église;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de retenir les services de la firme DDM pour un montant de 21 570 \$ plus taxes afin de réaliser un plan directeur des espaces récréotouristiques ainsi que des plans concepts pour les secteurs du quai et du parc des Trois-Bérets.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

- 284-09-17 17. **Adoption du règlement 756-17 modifiant le règlement 705-13 afin de prévoir des dispositions relatives à un projet intégré d'habitation.**

RÈGLEMENT 756-17

ATTENDU QUE le conseil désire prévoir des dispositions relatives à un projet intégré d'habitation à son règlement de zonage 705-13 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la carte de zonage du règlement de zonage 705-13 afin de créer la zone 151 Ra à même les zones 111 Ma et 112 Ma et de créer la zone 152 Ma à même la zone 112 Ma afin d'inclure les lots 4 956 609; 4 956 610; 4 956 611; 4 956 612; 4 956 613;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des spécifications et d'ajouter la nouvelle zone créée ainsi que les usages principaux permis dans la classe d'usage « Ra»;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 1^{er} mai 2017;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 4 juillet 2017;

ATTENDU QU'en date du 20 juillet 2017, une demande de tenue de registre référendaire a été déposé par les gens habiles à voter des zones concernées et contiguës 112 Ma, 116 I, 1 Ma, 111 Ma et 92 Rv et que ceux-ci sont recevables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 705-13 AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES À UN PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION.

ARTICLE 1: MODIFICATION DE LA CARTE DE ZONAGE.

La carte du règlement de zonage est modifiée afin de créer la zone résidentielle 151 Ra à même une partie des zones 111 Ma et 112 Ma et de créer la zone 152 Ma à même la zone 112 Ma afin d'inclure les lots 4 956 609; 4 956 610; 4 956 611; 4 956 612; 4 956 613;

Normes particulières												
Usage spécifiquement interdit												
Usage spécifiquement permis												
Projet résidentiel intégré											Art. 21.11	
Normes spécifiques	(18)	(18)	(18)									
Zone inondable												
Plaine inondable												
Contraintes anthropiques (1)												
Zonage agricole provincial	√	√	√	√	√	√	√	√				
Normes d'implantation												
Superficie minimale du premier étage en mètres carrés	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		55		55
Largeur minimale en mètres de la façade avant	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		7		7
Marge * de recul avant minimale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10		10
Marge *de recul arrière minimale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		6		4
Marge *de recul latérale minimale en mètres (2)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		4		2
Somme minimale des deux marges latérales en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10		6
Nombre d'étages permis	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		2		3
Hauteur maximale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10		15
Affichage (article du règlement)	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14		15.13	15.10	15.12

ARTICLE 3 : LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 EST MODIFIÉ EN AJOUTANT L'ARTICLE 21.11 «PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ».

Article 21.11 : Projet résidentiel intégré :

Accès au réseau routier public ou privé.

Tout terrain accueillant un projet résidentiel intégré doit être adjacent à une voie publique ou privée.

Raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Pour chacun des bâtiments résidentiels, un raccordement à l'aqueduc et à l'égout doit être prévu.

Implantation des bâtiments.

Les normes d'implantation inscrites à la grille des spécifications ne s'appliquent pas à un projet résidentiel intégré.

Largeur minimale de la façade avant.

La largeur minimale inscrite à la grille des spécifications ne s'appliquent pas à un projet résidentiel intégré.

Superficie et dimensions minimales des lots à construire desservis.

La superficie et les dimensions minimales des lots à construire desservis ne s'appliquent pas à un projet résidentiel intégré.

Type de construction résidentielle.

Seules les résidences unifamiliales isolées ou jumelées sont autorisées ainsi que les résidences de tourisme.

Dégagement entre deux bâtiments principaux.

La distance entre 2 résidences unifamiliales isolées ou jumelées ne doit pas être inférieure à 4 mètres.

Allée d'accès privée.

Dans le cas où les constructions n'ont pas un accès direct à la voie publique, la largeur de la bande de roulement de l'allée d'accès privée ne doit pas être inférieure à 5 m. L'allée d'accès ne doit pas être utilisée pour le stationnement d'un véhicule moteur.

Espace vert.

Le terrain construit doit être aménagé en le garnissant de gazon et d'au moins un arbre par terrain.

Aire d'agrément.

Tout projet intégré doit comprendre une aire d'agrément d'une superficie minimale fixée à 5% de la superficie de l'ensemble des terrains formant le projet, destinée à l'usage de l'ensemble des occupants du projet intégré.

L'aire d'agrément doit être localisée à l'intérieur de la partie commune du projet.

Les espaces de stationnement, les allées d'accès et les accès ne sont pas comptabilisés dans le calcul de l'aire d'agrément commune.

L'aire d'agrément doit être composée de gazon ou doit constituer l'espace naturel et doit intégrer des espaces communs destinés à des fins de parcs ou espaces verts, ou des aires extérieures de séjour ou récréatives, de protection de boisés, de sentiers récréatifs, de milieux naturels sensibles ou de contraintes naturelles.

L'aire d'agrément peut être distribuée à différents endroits sur le terrain formant le projet intégré.

Enseignes.

Une enseigne d'identification du projet est autorisée. Celle-ci doit être sur un socle et sa superficie, excluant le socle, ne doit pas excéder 2,0 m².

Piscines.

La piscine faisant partie d'un projet résidentiel intégré doit être creusée et être

située à une distance minimale de 6,0 m de toutes lignes de lot.

Aires de stationnement.

Les cases de stationnement hors voie de circulation peuvent être localisées dans l'une ou l'autre des cours avant, latérales ou arrière du bâtiment principal.

ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

18. Autres sujets :

285-09-17

a) **Motion de félicitations à madame Valérie Dion et monsieur Vincent Pellerin.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter madame Valérie Dion et monsieur Vincent Pellerin, employé aux travaux publics, pour la venue au monde du petit James le soir même de cette séance ordinaire du conseil municipal.

19. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées.

286-09-17

20. Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20:53 heures.

Normand Caron, maire suppléant

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.